

COMPTE RENDU du COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 26 JUIN 2012.

L'ordre du jour portait sur : le plan directionnel de formation 2012/2013 de notre direction, le rattachement hiérarchique et fonctionnel des cellules informatiques départementales des depts 03, 15, 18, 19, 23, 36 et 43.

Cette instance a été présidée par M.CHAPON. Les responsables des ESI de Limoges, de Nevers, Clermont-Parlette et Clermont-Guichard étaient présents.

Les élus CGT ont lu la déclaration liminaire ci-dessous :

« Monsieur le Président,

Les dernières élections législatives ont donné une majorité au Président de la république.

Le nouveau gouvernement affiche une volonté d'arrêter la RGPP et de lancer un nouveau projet de re-fondation et de modernisation de l'action publique.

Pour la CGT Finances publiques, cette perspective doit clairement prendre appui sur les revendications que les personnels portent depuis des années. Cela nécessite d'ouvrir de véritables négociations, à tous les niveaux, sur l'ensemble des contentieux revendicatifs.

En tout état de cause, nous ne saurions accepter que les responsables de la Direction générale et des Directions Locales des Finances publiques continuent à ignorer la nouvelle situation créée et poursuivent la mise en œuvre des « réformes » régressives et des restructurations des services selon les logiques antérieures qui ont été rejetées démocratiquement par les citoyens de notre pays.

Ceci légitime les exigences, que nous portons, d'arrêt immédiat de ces « réformes » et de toutes restructurations, d'un bilan contradictoire réel de la fusion Impôts-Trésor et de mesures immédiates à prendre.

Celles-ci concernent :

- l'Arrêt des suppressions d'emplois et comblement des postes vacants,*
- l'Arrêt des licenciements et un plan de titularisation des personnels non titulaires,*
- la revalorisation du point d'indice,*
- la suppression du jour de carence,*
- l'accès automatique au 8ème échelon de la catégorie C,*
- l'abrogation de l'amendement Lamassoure portant atteinte au droit de grève,*
- l'abandon de la Prime de fonction et de résultats et de la réforme sur l'évaluation,*
- l'abandon du projet de corps interministériel des informaticiens. »*

Les réponses du Président ==>

Comme les fois précédentes, le Président n'a pas souhaité répondre sur le volet politique de notre déclaration liminaire. Il dit n'avoir aucune influence sur les décisions gouvernementales mais qu'il comprend nos revendications en terme d'emplois.

La CGT a ré insisté sur le fait que les directions locales ont une part de responsabilité en mettant en œuvre des décisions nationales concernant les réformes, les emplois, etc.. Avec les annonces gouvernementales concernant les emplois, la CGT tient à alerter la Direction pour plusieurs services au sein de la DISI. Si les agents qui partent (retraite, mutation, etc..) ne sont pas remplacés, les conditions de travail vont très vite se détériorer et des missions ne pourront plus être menées à bien.

C'est au Directeur de tirer la sonnette d'alarme auprès de la Direction Générale avant que la situation deviennent catastrophique.

La CGT demande que les départs en retraite soient bien anticipés afin de prévoir la formation des agents nouvellement affectés. Par exemple, à l'ESI Guichard, concernant le service EIFI, il est impératif de le prévoir afin de ne pas revenir à une situation qui a largement participé à dégrader les conditions de travail.

Pour ce service, le Président a annoncé que des contrats « PACTE » ont été demandés auprès de la DG comme aucun agent de service technique n'a été affecté.

1) Présentation du plan directionnel de formation 2012/2013 :

La Direction a expliqué que l'année de formation est calquée sur l'année civile et que le recensement était réalisé lors des entretiens d'évaluation.

La CGT a demandé que soit mentionnée dans le bilan que le recensement n'était pas exclusivement fait lors des entretiens. En effet les agents boycottant l'entretien d'évaluation peuvent également faire des demandes de formation.

==> La Direction a répondu favorablement à notre requête.

La responsable du pôle ressources a expliqué les 3 axes autour desquels s'articule la formation : La vie de l'agent (ex : sur les risques psychosociaux), le développement des compétences métiers, et la maîtrise des applications informatiques.

Elle nous a également présenté d'autres types de formation qui se font dans le cadre du CHS (ex : les stages sauveteurs-secouristes).

Le plan de formation sera mis en ligne sur le site Ulysse de la DISI.

La CGT a demandé d'avoir le recensement des besoins de formations par ESI et non globalisé comme présenté ce jour. En effet nous n'avons aucune visibilité pour s'assurer d'une égalité de traitement entre établissements.

==> réponse favorable de la part de la Direction.

VOTE sur le plan de formation 2012/2013 de notre direction :

POUR : 3 solidaires, 2 cgt, 1 fo

2) Le rattachement hiérarchique et fonctionnel (dit 2ème vague) des cellules informatiques départementales (CID) des depts 03, 15, 18, 19, 23, 36 et 43, ENFIP 63 et CFP 58.

Le responsable du pôle pilotage a expliqué le contexte et les conséquences en termes d'emplois, d'effectifs et d'organisation du rattachement à la DISI de l'ensemble des CID de la 2ème « vague ».

Au 1er septembre 2012 les ex CMI et CMIBD des DDFIP de l'Allier, du Cantal, du Cher, de la Corrèze, de la creuse, de l'Indre, de la Haute Loire, de l'ENFIP de Clermont Ferrand, et du CNFP de Nevers seront rattachés à la sphère informatique.

Les personnes faisant partie de cette 2ème vague et n'ayant pas de qualification informatique peuvent rester sur leur poste.

Pour les règles de gestion, le principe de la 1ère vague est conservé. Les ex-CMI seront gérés par les RH de la DISI implantées à l'ESI Guichard et les ex-CMIBD seront gérés par l'ESI Nevers.

Un recensement des moyens matériels mis à disposition des CID sera effectué auprès des DDFIP et DRFIP concernées.

Le rattachement hiérarchique et fonctionnel des CID se traduit par un transfert de 36 emplois. Deux agents ont fait le choix de ne pas opter pour la filière informatique, et deux autres emplois sont vacants. 32 agents seront donc rattachés aux différents responsable d'assistance des 3 ESI : Parlette (18), Nevers (8) , Limoges (8)

Ces agents garderont la possibilité d'un retour dans leur administration d'origine pendant les 3 premières années

Des fiches de poste seront diffusées sur Ulysse en octobre 2012 pour les 4 postes demeurés vacants (ESI Parlette 2 et ESI Limoges 2).

Cette opération sera pilotée par la Centrale (bureau FSUP).

La CGT a demandé des précisions sur cette opération. Il y aura t-il une CAP nationale d'affectation ?

==> la Direction ne peut pas nous en dire plus mais nous tient informé.

La CGT, inquiète du devenir des deux postes de CMI de l'ESI Guichard et de la mission sur ce site, a demandé pourquoi ceux ci ne figureraient pas dans la deuxième vague.

La direction a présenté une ébauche de projet pour la maintenance des matériels informatiques de l'ESI Guichard : les utilisateurs qui sont techniciens informatiques prendraient en charge eux mêmes leurs postes (soit environ 50% du parc) et les autres postes (50% restants) seraient pris en charge par l'équipe CID 63. Ainsi la Direction considère que sur les 2 emplois qui devaient être transféré à la CID 63, un seul le serait effectivement au 1er septembre. (plus qu'une chaise vide à transférer !).

La CGT rappelle que lors du précédent CT du 15 Mai elle a déjà questionné la Direction sur la solution pour assurer la mission d'assistance micro sur l'ESI Guichard à compter du 1er septembre.

La CGT déplore que ce projet "ubuesque" soit annoncé sans la mise en place d'une véritable formation, sans un tuilage de prévu avant le départ des 2 ex-CMI.

La CGT a souligné qu'il n'était pas possible de mettre en place des formations pendant les congés d'été. En effet, pendant cette période, les équipes doivent continuer leurs missions d'assistance avec moins d'effectifs. Elles ne peuvent pas de ce fait supporter le manque de réactivité de la Direction.

D'autre part, étant donné que le seul poste transféré ne serait pourvu qu'en fin d'année, la CGT a dénoncé le fait que la CID63 se voit confier environ 120 micros ordinateurs à dépanner sans aucun renfort, ni aucune connaissance des lieux, de l'environnement informatique, ni des spécificités des services de l'ESI Guichard.

La CGT a exigé de la Direction un écrit précisant les limites de compétences et le périmètre d'intervention des agents techniciens informatiques et de la CID 63.

La CGT a fait remarquer que sur Guichard, les agents "techniciens" ont leurs propres missions à accomplir et que par conséquent, la maintenance de leur propre poste pourrait entraver la bonne marche de leur travail. (une création d'une CMI fantôme hors cadre national !)

Également "quid" de la gestion du parc informatique de l'esi Guichard, qui va gérer les différents budget informatique et commande de matériels ?

La Direction précise que cette gestion sera effectuée par l'ESI Guichard jusqu'en fin 2012 et qu'ensuite une réflexion s'engagera sur le sujet.

La CGT s'oppose à ce que des missions supplémentaires soient confiées à la CID 63 alors que ce service est déjà en sous effectifs.

4) Questions diverses.

La CGT a demandé que les élus en CTL et CAPL, que les membres des CHS-CT et CDAS ne fassent l'objet d'aucun traitement pénalisant (formation professionnelle, préparation aux examens et concours, temps partiel....) du fait de leur participation à ces différentes instances.

La demande formulée par la CGT d'avoir des formations ponctuelles au pôle GCOS a été transmise à SI2B.

La Direction est en attente d'une réponse.

La CGT a demandé qu'à l'occasion d'un prochain CTL, un bilan de la notation soit présenté par ESI.

Le Président a répondu que ce bilan sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain CTL.

Le mouvement local d'affectation concernera les trois entités de Clermont-Ferrand : DISI, ESI Parlette et ESI Guichard.

La délégation CGT était composée de Pascale Baldo et Luc Barre en qualité de titulaires et de Laurent Vermande et Alain Jolliet en qualité de suppléants.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Tracts et compte-rendu sont en ligne sur notre site internet :
<http://www.financespubliques.cgt.fr/631/>**